

Monsieur le Maire fait part du retrait d'un point à l'ordre du jour :

- I-1) Constitution d'une régie d'avance

Monsieur le Maire fait part de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

I - BUDGET - FINANCES - ASSURANCES - SUBVENTIONS

I-2) Avenant contrat régie intéressée marché forain

II - VIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

II-1) Reprise de concessions funéraires en état d'abandon au cimetière ;

II-2) Projet éducatif de territoire - approbation ;

Questions et informations diverses

CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 27 août 2024

DELIBERATIONS

I - BUDGET - FINANCES - ASSURANCES - SUBVENTIONS

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Monsieur CHAPUIS, intéressé à la prochaine délibération se retire de la séance

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

I-2) Avenant contrat régie intéressée marché forain

Vu :

- l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

- la délibération du 20 février 2019 autorisant la signature du marché public pour la redynamisation, la gestion, la tenue du marché forain de Saint-Satur et de sa régie de recette

La Commune de Saint-Satur a signé un marché public de prestation de service confiant à une entreprise la redynamisation, la gestion et la tenue du marché forain communal de Saint-Satur et de sa régie de recette, sous la forme d'une régie intéressée.

L'entreprise se voit confier la perception des droits de place des commerces ambulants implantés sur le domaine public et la perception des droits de branchement électrique des commerces ambulants.

Ce contrat est entré en vigueur au 1er mai 2022 et prendra fin au 30 avril 2025.

Un avenant est sollicité par l'entreprise du fait du temps de gestion nécessaire pour chaque séance et de l'augmentation des charges sociales.

Monsieur le Maire propose la signature d'un avenant augmentant le montant forfaitaire journalier de la prestation du marché du jeudi, initialement de 80 € HT et de le porter à 95 € HT à compter du 1^{er} octobre 2024.

Le nouveau montant du marché serait le suivant :

La collectivité rémunère l'entreprise par une rétribution composée d'une base forfaitaire et d'un pourcentage sur les résultats d'exploitation, nommé « intéressement ».

L'entreprise percevra :

A. Le paiement mensuel de sa prestation de service correspondant au montant forfaitaire journalier de la prestation soit 95 € HT multiplié par le nombre de séances de marché forain réalisées dans le mois, sur présentation d'une facture en début de mois suivant.

B. D'une rémunération mensuelle complémentaire - intéressement - correspondant à 10 % de l'encaissement total des recettes réalisées au cours du mois, sur présentation en début du mois suivant d'une facture et de l'état des recettes encaissées au cours du mois précédent.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE la signature de l'avenant au marché public en régie intéressée de la redynamisation, la gestion et la tenue du marché forain communal de Saint-Satur et de sa régie de recette dans les conditions présentées ci-dessus avec Micro entreprise Philippe CHAPUIS PRESTATIONS et annexé à la présente délibération.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Monsieur CHAPUIS Philippe réintègre la séance.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

II - VIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

II-1) Reprise de concessions funéraires en état d'abandon au cimetière

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2223-17, L2223-18, et R2323-12 à R2223-23,

Considérant que les 17 concessions énumérées ci-dessous délivrées dans le cimetière communal, ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont en état d'abandon au sens de l'article précité, Considérant qu'en effet, leur état d'abandon a été constaté à deux reprises, à un an d'intervalle, les 9 mars 2023 et 10 juillet 2024, par procès-verbal affiché au cimetière et en mairie, dans les conditions prévues par l'article R. 2223-13 du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon, Considérant que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et que leur abandon nuit au bon ordre et à la décence du cimetière,

Monsieur le Maire propose de réputer en état d'abandon les concessions suivantes situées dans le cimetière communal :

- Concession centenaire n°439, délivrée le 02/05/1941, dans la division B 14ème à gauche, dans laquelle a été inhumé Monsieur BURLOTTE Ernest, René décédé le 30/04/1944.
- Concession perpétuelle n°109, délivrée le 01/10/1891, dans la division D 1ère à droite, dans laquelle ont été inhumés Madame BONNET CHAPON Françoise décédée en 1891 ; Monsieur BARICAULT Jules décédé en 1891 et Monsieur BONNET Henri décédé en 1903.
- Concession centenaire n°544, délivrée le 18/07/1944, dans la division A 17ème à gauche, dans laquelle ont été inhumés Monsieur EINFALT Celestin, Calixte, Pierre décédé le 17/07/1944 et Madame LANE EINFALT Thérèse, Pauline décédée le 25/01/1962.
- Concession centenaire n°620, délivrée le 17/12/1946, dans la division A 11ème à gauche, dans laquelle a été inhumé Monsieur FORTIN LANOUE Victor, Henri, Sosthène décédé le 17/10/1944.
- Concession centenaire n°576, délivrée le 13/08/1945, dans la division A 14ème à gauche, dans laquelle a été inhumé Monsieur FOURNIER François, Eugène, décédé le 12/08/1945.
- Concession centenaire n°538, délivrée le 30/05/1944, dans la division B 9ème à droite, dans laquelle ont été inhumés Monsieur GALLOIS Adolphe décédé le 26/05/1944 et Madame BONNARD GALLOIS Louise, Aline, décédée le 26/10/1944.
- Concession perpétuelle n°806, délivrée le 17/09/1953, dans la division A 1ère à droite, dans laquelle a été inhumée Madame HERLEIN Julienne, Clotilde, décédée le 19/01/1966.
- Concession centenaire n°325, délivrée le 08/02/1937, dans la division C 7ème à gauche, dans laquelle ont été inhumés Monsieur LAFOND Georges, Marcel, Paul décédé le 07/02/1937 ; Monsieur LAFOND Paulin décédé le 27/12/1953 ; Madame SAULAY LAFOND Mathilde, Gabrielle décédée le 27/10/1949.
- Concession centenaire n°492, délivrée le 02/02/1943, dans la division B 4ème à gauche, dans laquelle a été inhumé Monsieur LAGNEAU Henry, Louis décédé le 08/06/1927.
- Concession centenaire n°352, délivrée le 21/02/1938, dans la division C 10ème à gauche, dans laquelle ont été inhumés Monsieur LANGOUX Marcel décédé le 18/02/1938 ; Madame

LANGOUX DERBIER Aline décédée le 28/12/1940 et Monsieur LANGOUX Magloire décédé en 1931.

- Concession centenaire n°340, délivrée le 04/10/1937, dans la division C 9ème à gauche, dans laquelle a été inhumée Madame VILLACROUX LARVARON Aline décédée le 27/06/1942.
- Concession centenaire n°434, délivrée le 10/03/1941, dans la division B 15ème à gauche, dans laquelle ont été inhumés Monsieur LASNE Edmond décédé le 29/07/1963 et Madame CHEVALIER LANE Anna décédée le 22/03/1965.
- Concession centenaire n°501, délivrée le 13/04/1943, dans la division B 15ème à droite, dans laquelle ont été inhumés Monsieur MASSET Pierre, Emile décédé le 04/04/1943 et Madame DIRAND MASSET Marie, Eulalie décédée le 20/01/1944.
- Concession perpétuelle n°108, délivrée le 17/09/1891, dans la division D 2ème à droite, dans laquelle ont été inhumés Madame PINARD PICARD Pauline décédée le 20/09/1891 et Monsieur PINARD Félix décédé le 21/11/1920.
- Concession centenaire n°729, délivrée le 26/01/1951, dans la division n° A 6ème à gauche, dans laquelle ont été inhumées Monsieur SIMON Jean-Baptiste décédé le 14/09/1943, Monsieur SIMON René décédé en 1945 ; Madame LOUTRE Marie, décédée le 25/01/1951.
- Concession centenaire n°390, délivrée le 20/07/1939, dans la division C 5ème à droite, dans laquelle a été inhumée Madame TOUILLON Claudine décédée le 19/07/1939.
- Concession centenaire n°528, délivrée le 19/04/1944, dans la division B 11ème à droite, dans laquelle ont été inhumées Monsieur VATTAN Louis, Auguste décédé le 13/04/1944, Madame VATTAN Marie, Marguerite, décédée le 07/05/1947.

Monsieur le Maire propose par conséquent de l'autoriser à reprendre ces 17 concessions.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE que les dix-sept concessions présentées ci-dessus sont réputées en état d'abandon.

AUTORISE Monsieur le Maire à reprendre les dix-sept concessions présentées ci-dessus au nom de la commune afin de les remettre en service pour de nouvelles inhumations, par prise d'arrêtés individuels de reprise.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en ce sens.

II-2) Projet éducatif de territoire - approbation

Monsieur le Maire présente le projet éducatif de territoire.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le projet éducatif de territoire.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ CHARGE DE MISSION PVD

Le dernier jour de présence du chargé de mission Petite Ville de Demain sera le 29 août 2024. La réunion prévue jeudi avec les intervenants est annulée. Mais les conseillers sont conviés à venir pour échanger avec le chargé de mission PVD.

➤ EVACUATION BATEAU

Le bateau Le Fleau a été évacué par son propriétaire le 29 juillet 2024. Le Frigg a aussi été retiré du port par son propriétaire.

➤ PROJET CULTUREL ACCUEILS DE LOISIRS

La communauté de communes a mis en œuvre son projet culturel des accueils de loisirs au sein de la bibliothèque municipale. Un artiste est intervenu pour apposer des Tesselles.

M. CARRE indique que ce projet était ouvert à tous. M. CARRE regrette que les élus ne soient pas passés durant la mise en œuvre.

M. CARRE indique que malgré les aides et le support technique apporté par la mairie, les membres des associations qui s'investissent regrettent que trop peu d'élus se rendent aux manifestations.

M. CARRE fait part d'un vol d'une œuvre survenu dans une rue.

Mme THOMAS et M. TOUZERY indiquent que chacun a ses contraintes personnelles.

M. TOUZERY indique que pour l'instant il ne souhaite pas s'y rendre du fait de la présence d'une autre personne.

M. CARRE quitte la séance.

M. TOUZERY indique qu'il ne souhaite pas s'y rendre et ne s'est pas senti soutenu non plus en tant qu'adjoint quand il portait des projets.

Mme SENOTIER indique que les associations ont un gros investissement qu'il convient de soutenir.

➤ INVENTAIRE BIODIVERSITE

L'intervenant de la Maison de la Loire a remis une version papier de l'inventaire de la biodiversité lors du rendez-vous organisé le 6 août 2024. Ils doivent nous remettre une version numérique que nous n'avons pas encore reçue.

➤ PERSONNEL COMMUNAL

Une ATSEM est en arrêt maladie et une remplaçante sera présente à compter du 30 août 2024.

Une animatrice est en congé longue durée. La personne qui la remplaçait n'a pas été renouvelée d'un commun accord et un nouvel agent sera présent à compter du 2 septembre.

➤ GROUPE DE TRAVAIL COMMERCE ET HABITAT

La prochaine réunion de travail du groupe Commerce et habitat se déroulera le mardi 3 septembre à 14h. Cette réunion sera l'occasion de faire un point de la vacance avec le manager des commerces, de prévoir une nouvelle réunion avec les commerçants en vue de la création d'une association des commerçants et de faire un point sur la politique habitat avec la chargée de mission du Pays Sancerre Sologne.

➤ **80EME ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION**

Deux manifestations sont organisées en collaboration entre la mairie et le cercle historique du Sancerrois :

➤ Le 31 août par le Cercle Historique du Sancerrois au Centre Socio-Culturel

10h : ouverture des portes

11h : interventions

12h : inauguration de la journée consacrée aux 80^{ème} anniversaire de la libération avec diverses expositions

18h30 : « Concert pour l'Europe » exécuté par Mattéo Carminati

Une réunion se déroulera en mairie le 28 août 2024.

➤ Le 15 septembre par la commune

10 h 30 : Office religieux avec le Chœur d'hommes UNP Centre en l'église St Pierre

11 h 30 : Défilé vers le monument aux Morts, rue de la Résistance

12 h15 : Cérémonie au Monument aux Morts, Souvenir des fusillés du silo

13 h 00 : Déplacement en défilé vers le centre socio-culturel Guy Poubeau, rue de Chappes

13 h 30 : Ouverture de l'exposition par le préfet et vin d'honneur

14 h 00 : Repas de cohésion

Une réunion de travail se déroulera le 4 septembre à 14h.

Mme COQUERY demande si des élus souhaitent participer au repas de cohésion : M. JALBY, M. le Maire.

➤ **SECURISATION ACCES GARE**

Une prochaine réunion de travail sur le dossier se déroulera le jeudi 5 septembre en mairie avec le maitre d'œuvre retenu afin de lui présenter les besoins pour qu'il puisse établir les plans et documents nécessaires aux demandes de subventions.

➤ **ECOLES**

La rentrée scolaire se déroulera le 2 septembre.

Deux nouvelles enseignantes arriveront à l'école élémentaire.

Nous attendons 34 enfants à l'école maternelle (dont 12 CP) et 47 enfants à l'école élémentaire soit un total de 81 enfants.

Les usages des locaux de l'école élémentaire ont été modifiés d'un commun accord avec l'ensemble des occupants (enseignantes, mairie, garderie, accueil de loisirs). Les trois classes sont regroupées dans un même bâtiment (situé à gauche en entrant).

L'autre bâtiment permettra d'accueillir une salle d'art plastique/activité, une salle d'activité physique et une salle ludothèque.

➤ **EPICERIE SOCIALE**

Le sujet des besoins d'un nouveau local a été évoqué avec la coordinatrice action sociale de la communauté de communes.

Elle fait un point des besoins pour l'épicerie sociale, mais aussi des besoins de la maison des solidarités (Conseil Départemental) qui recherche aussi de nouveaux locaux et reviens nous en faire part le 10 septembre 2024.

M. le Maire a pensé à l'ancien local de la Voix du Sancerrois.

➤ **SENS DE CIRCULATION QUAIS DE LOIRE**

Les nouveaux sens de circulation sur les quais sont en cours d'expérimentation.

Mme COQUERY a des très bons retours des commerçants. Les conseillers ont globalement peu de mauvais retours.

M. PLISSON indique que le Petit Berry ne voit plus personne du camping.

Des ajustements à mettre en œuvre dans la mise en place.

M. TOUZERY indique que le seul point négatif est la circulation au port. De la matérialisation et de la sécurisation pourra être mise en œuvre au port.

Il faudrait repeindre l'interdiction de stationnement devant la cale.

➤ **SORTIE SCOLAIRE BASKET**

La directrice de l'école élémentaire nous indique qu'elle pourrait bénéficier de places pour emmener les enfants sur un match de basket des Tango à Bourges. Elle souhaite savoir si la commune accepterait de prendre en charge le transport (environ 500 €). Les conseillers sont favorables.

➤ **TRAVAUX AVENUE DE VERDUN**

Le SIVOM AEPA Sancerre/Saint-Satur engage, à compter du 2 septembre 2024, les travaux de réfection du réseau d'assainissement de l'avenue de Verdun qui présentait d'importants désordres. Les travaux consisteront en la reprise complète du réseau d'assainissement de la rue et en l'installation d'une pompe de relevage. Ils s'achèveront en décembre 2024.

➤ **VOIRIE DEPARTEMENTALE RD 54**

Le Conseil Départemental du Cher propose une restitution aux communes de Sancerre (158 mètres linéaires) et Saint-Satur (145 mètres linéaires) de la RD 54 (rue de la Crêpe).

Dans ce cadre le département propose de verser une participation forfaitaire unique à hauteur de 21 170 € pour Saint-Satur représentant le coût de remise en état de la voirie (coût estimé sur la base d'un enrobé à chaud de 6cm).

Le Département souhaite un retour pour le 30 octobre 2024 sur cette proposition pour une inscription au budget 2026.

➤ **FRANCE RURALITE REVITALISATIONS**

Notre commune a été classée France Ruralité Revitalisations (qui remplace le dispositif ZRR).

Cette reconnaissance permet aux collectivités et aux entreprises de bénéficier de certains avantages.

Concernant les entreprises, de moins de 11 salariés, créées ou reprises entre le 1^{er} juillet 2024 et le 31 décembre 2029, certains avantages sont de droits :

- Exonérations d'impôts sur le bénéfice pendant 8 ans (demande à faire auprès du service des impôts).
- Exonérations sociales dans certaines conditions pour les embauches après demande adressée sous 30 jours à la DDETS

D'autres exonérations ne sont possibles que si le conseil municipal décide de leur mise en œuvre :

- Exonérations d'impôts locaux (TFPB et CFE). Pour 2024, la délibération doit être prise avant le 18 septembre 2024. Pour 2025, elle doit l'être avant le 1^{er} octobre (Pour information, la collectivité n'avait pas fait le choix de la mise en place de cette exonération dans le cadre du dispositif ZRR).

Les conseillers sont favorables à la mise en œuvre d'exonération. Les contraintes en calendrier rendent difficile de délibérer avant le 1^{er} octobre 2024 et ne permettrait une mise en œuvre qu'en 2026.

Pour une mise en application en 2025, il faudrait que la commission finances définisse ce qu'elle souhaite mettre en œuvre et que le conseil municipal se réunisse le 26 septembre à 18h.

La commission finance se réunira dans la semaine prochaine : date à fixer.

➤ **SUBVENTIONS**

La commune avait déposé une demande de subvention au titre de la DETR pour la mise en place de la zone 30 km/h en centre bourg. Cette demande n'a pas été retenue.

La commune avait déposé une demande de subvention auprès de la Banque des Territoires pour la première partie des missions de maîtrise d'œuvre pour la reconversion du site des silos. Une subvention de 40 000 € nous a été attribuée.

➤ **ZONES GRISES**

L'ANCT réalise un diagnostic des zones grises en termes de couverture mobile. Toutes les personnes qui ont identifié un défaut de couverture sont invitées à signaler leurs problématiques sur la plateforme : <https://tous-connectes.anct.gouv.fr/>

➤ **ATELIERS SCIENTIFIQUES « ENERGIE A PLEIN »**

La Fédération Régionale des Maisons de Jeunes et de la Culture du Centre va organiser une exposition scientifique interactive sur le thème de l'énergie au centre socio-culturel du 13 novembre au 19 novembre 2024.

➤ **MOBILITE**

Une administrée souhaite sensibiliser la commune sur les difficultés de mobilité des personnes en situation de handicap sur notre commune. Elle souhaite savoir ce que la commune envisage de faire.

Il y a des contraintes techniques sur la commune qui sont problématiques.

Les trottoirs ne sont pas très pratiques en centre-ville.

➤ **BASSIN HYDRAULIQUE**

Le SIAHMESAS a réalisé la consultation des entreprises pour la réalisation des bassins hydrauliques de Sancerre, Ménétréol et Thauvenay.

La participation de la commune au bassin de Sancerre (situé route de la Crêle) est estimée à environ 40 000 €. Le Syndicat demande si la commune souhaite verser cette participation en une seule fois ou bien si la commune souhaite que le syndicat emprunte cette somme (10 ans) et verser une participation annuelle.

Le conseil municipal souhaite une participation échelonnée sur 10 ans.

➤ **CAMPING**

1000 Lieux du Berry a sollicité une prolongation de l'ouverture du camping jusqu'à la mi-octobre pour les besoins d'hébergements des saisonniers. M. le Maire fait part de son accord mais demande qu'il soit prévu d'inclure des frais de gardiennage et de ménages journaliers aux contrats.

Il y a de très bons retours sur le fonctionnement actuel du camping.

➤ **MAISON A PROXIMITE DU CENTRE SOCIO CULTUREL**

M. le Maire a été contacté par le propriétaire de la maison qui se situe devant le Centre Socio-Culturel. Il souhaite mettre en vente sa maison et la propose à la commune pour un montant négociable. Les conseillers municipaux invitent M. le Maire à entrer en discussion.

Mme COQUERY indique que l'épicerie sociale pourrait y être bien placée.

➤ **CER FRANCE**

M. le Maire a eu CER France qui a confirmé leur besoin d'un terrain qu'ils pourraient clore. Ils vont communiquer leurs besoins exacts.

La prochaine réunion de travail avec les architectes se déroulera le jeudi 3 octobre 2024.

➤ **CAMION PIZZA**

M. CHAPUIS indique qu'un nouveau camion pizza sera présent les mercredis soirs place du marché.

➤ **RUE DU COMMERCE**

Mme THOMAS indique que rue du Commerce, au niveau du Laurier, la circulation est très dangereuse. Les nouvelles barrières seront installées prochainement.

➤ **SECURISATION ACCES**

M. NOEL indique qu'on essaie de réaménager le départ de la Loire à Vélo au niveau de la maison des associations pour éviter les installations illégales.

Mme COQUERY indique qu'un de ses voisins ne peut pas circuler en voiture car ils sont empêchés.

M. TOUZERY quitte la séance du conseil municipal.

➤ **RUE DES OBUSES**

Mme GANA indique que rue des Obuses, pendant 4 jours, il y a eu une fuite d'eau. La réparation est faite.

➤ **REUNION PUBLIQUE RU**

M. le Maire a demandé l'organisation avec le SIRVA d'une réunion publique pour l'entretien du Ru.

M. le Maire indique que se pose aussi le souci de la gestion de la pelle de l'ancien moulin.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h40.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Et ont signé les membres présents :

Le Maire
Christian DELESGUES

Le Secrétaire
Alain PLISSON